

<i>Description de la séance</i>	
Séance	MULTIDIS – Assemblée générale extraordinaire
Date de la séance	Le 2 février 2015 à 08h30 à Martigny

<i>Distribution et auteur du procès-verbal</i>	
Participants	ANTILLE Nicolas - SIESA AYER Jean-Daniel – SIE Crissier BOURQUI Alain - SEVJ L'Orient, Vice-président de MULTIDIS CLARET Samuel - SI Monthey COLLIGNON Vincent – SIG DARBELLAY Georges – Energie Sion Région DAVALLE Eric - SEL-SIL – Président de MULTIDIS DELEZE Philippe - Teledis-SEIC Vernayaz FAVRE Martine - VOS Energies Orbe GENDRET Philippe– Yverdon-les-Bains HIRTZLIN Michel – SI Delémont LASSUEUR Thierry– SI Pully LEUMANN Yves – SI Lutry MOSER Charles Nicolas – SI Morat PRALONG Patrick – Sinergy Martigny STUDER Olivier – SI Fully THURLER Claude - Gruyère Energie
Excusés	GISIGER Dieter- SEIC Gland JAN Christian – SEFA MAGNENAT Thierry - SI Nyon MICHELET Philippe – SI Belmont PIAN Remigio - VITEOS Neuchâtel SURER Marc-Antoine – SILCOM VAUDROZ Raymond - SI Bagnes
Distribution	A tous les membres de MULTIDIS
Auteur, date	Eric Davalle, le 3 février 2015

<i>Décisions</i>
<p><u>Ordre du jour</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Analyse de la modification des statuts et acceptation Nomination des membres du comité directeur de l'association <p>La séance est présidée par M. Eric Davalle</p>
<p>Le Président souhaite la bienvenue aux participants. Il constate que le quorum de présence des 2/3 des membres est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer.</p> <p>Les deux points à l'ordre du jour sont passés en revue :</p>

a) Analyse de la modification des statuts et acceptation

Les dix articles des Statuts de l'association sont pris les uns après les autres. Sans autres dans le détail, les éléments de discussion par article sont résumés ci-après :

- Art. 1 Rien
- Art. 2 Le domicile est fixé à l'adresse de la direction opérationnelle
- Art. 3 Un des buts est bien de défendre la position majoritaire et non de l'influencer
- Art. 4 La liste des membres en annexe 1 est supprimée. L'exclusion d'un membre est aussi valable en cas de non respect de la confidentialité.
- Art. 5 La notion de "Réunions plénières" est ajoutée et décrite comme organe qui valide les propositions du Comité directeur non soumis à l'AG.
Le Comité directeur se compose d'au moins TROIS membres et il est représentatif de l'entier de ses membres. La liste exhaustive de ces derniers est enlevée des statuts. Les décisions du Comité peuvent se prendre aussi par voie de circulation. La direction opérationnelle a la compétence d'engager des compétences dans les limites budgétaires.
- Art. 6. Rien
- Art. 7 Rien. Cet article est exprimé en tant que tel, même si la décision dépend de l'AG.
- Art. 8 Rien
- Art. 9 Rien
- Art. 10 Rien

Toutes les modifications, y compris de forme et de précision, seront intégrées dans le document des Statuts. La dernière mouture est envoyée aux membres pour un ultime contrôle. Dans l'hypothèse de ce dernier, les Statuts modifiés sont acceptés à l'unanimité et les modifications sont en vigueur dès le 2 février 2015.

b) Nomination des membres du Comité directeur de l'association

La discussion est ouverte sur le nombre de membres qui devraient composer le Comité directeur. L'idée d'un Comité directeur à 5 membres se justifierait par une représentation d'un membre par palier de prestations forfaitaires, soit 4 membres. Le président serait choisi sur proposition.

Une autre proposition est faite pour un Comité à 3 membres, justifiée par la recherche d'une efficacité maximale de fonctionnement.

Le vote est proposé et accepté :

- pour un Comité directeur à 3 membres : 4 votants
- pour un Comité directeur à 5 membres : 13 votants
- pour un Comité directeur à 7 membres : 0

Ainsi, la proposition d'un nouveau Comité directeur à 5 membres est acceptée à la majorité.

Après appel à candidature et acceptation de la majorité des membres, le Comité se compose, dès le 2 février 2015, de :

- Vincent Collignon - SIG
- Remigio Pian - VITEOS
- Philippe Delèze – SEIC-Teledis
- Alain Bourqui – SEVJ

Il est proposé M. Marc-Antoine Surer comme futur Président. Il n'y a pas d'autres propositions acceptées par les éventuels candidats et, par acclamation, M. Marc-Antoine Surer est désigné Président du Comité directeur de Multidis, dès le 2 février 2015.

Dans la foulée, le Comité directeur nomme Vincent Collignon comme Vice-Président de Multidis, dès le 2 février 2015.

Enfin, et sur proposition du Comité directeur, M. Eric Davalle est désigné comme Directeur général de l'association.

Les objets de l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 10h10.

MULTIDIS
Le Président
Eric Davalle